

COMMUNIQUÉ DU GOUVERNEMENT DE LA NOUVELLE-CALÉDONIE

Sous la présidence de Louis Mapou, le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, réuni le mercredi 20 avril, a adopté **25** arrêtés, examiné **31** dossiers de ressortissants étrangers et donné **un** avis.

Arrêtés du gouvernement

Au visa de Yannick Slamet, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé les bonnes pratiques de dispensation des médicaments mentionnées à l'article Lp. 5121-5 de l'ancien Code de la santé publique applicable en Nouvelle-Calédonie.

L'arrêté propose une harmonisation des bonnes pratiques de dispensation des médicaments dans les 70 officines de pharmacies du pays (dont 3 pharmacies mutualistes), afin de garantir un même niveau de qualité et de sécurité au comptoir. Les bonnes pratiques s'appuient sur le guide co-rédigé par l'Ordre national des pharmaciens et la direction générale de la Santé, mis à jour en février 2021, avec certaines adaptations (le commerce électronique de médicament n'est pas autorisé localement ; ajout d'une charte de non-punition ; les ordonnances sécurisées sont remplacées par des bons de stupéfiants ; etc.).

Le guide est scindé en sept chapitres qui déroulent le processus de dispensation des médicaments :

- analyse des ordonnances, associée au conseil pharmaceutique, suivi et réévaluation du traitement, qui aboutissent à la délivrance des médicaments ;
- participation aux vigilances : pharmacovigilance, erreurs médicamenteuses, défauts de qualité, matériovigilance, réactovigilance... et traitements des alertes sanitaires ;
- démarche qualité appliquée à la dispensation ;
- obligations en matière de lutte contre la falsification des médicaments ;
- gestion du personnel, responsabilité et secret professionnel ;
- organisation des locaux ;
- livraison et dispensation à domicile.

L'ordre des pharmaciens et le syndicat des pharmaciens ont rendu leur avis favorable respectivement les 28 octobre et 26 octobre 2021.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2020-2149/GNC du 22 décembre 2020 portant enregistrement de la déclaration d'exploitation d'une officine de pharmacie sur la commune de Dumbéa, la « Pharmacie du Mall ». Celle-ci est exploitée depuis novembre 2021 sous la forme d'une société d'exercice libéral par action simplifiée (SELAS).
- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a délivré un agrément à 13 médecins pour la pratique de dépistages anonymes et gratuits de l'infection par le virus de l'immunodéficience humaine.

Seuls les médecins présentant une attestation certifiant le suivi et la validation d'une formation spécifique initiale dispensée par des formateurs habilités à cet effet peuvent être agréés, par arrêté du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie, à réaliser les consultations de dépistages du VIH. Cet agrément est valable trois ans et peut être renouvelé sur présentation d'une attestation d'actualisation de la formation initiale.

Les personnes suivantes ayant suivi la formation spécifique peuvent être agréées :

- Dr Anne Sophie Balanche
- Benjamin Cornet
- Anne Dupont
- Murielle Dumas
- Dr Marie Madeleine Garbay
- Dr Julie Guillemin
- Karine Hesse
- Dr Fedoua Touilite

L'agrément est renouvelé pour les personnes suivantes ayant attesté de l'actualisation de leur formation initiale :

- Adeline Guery
- Anne Le Martelot
- Dr Georges Medevielle
- Dr Isabelle Morello
- Catherine Roy

Au visa de Yannick Slamet et d'Adolphe Digoué, membres du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a confié une délégation de pouvoir au président du gouvernement de la Nouvelle-Calédonie pour prendre les arrêtés accordant le bénéfice de la prise en charge de certains frais funéraires dans le contexte de l'épidémie de Covid-19.

Au visa d'Adolphe Digoué, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a déterminé la lettre annuelle sanctionnant la vérification périodique des instruments de mesure.

Les instruments de mesure appartenant à une catégorie réglementée par arrêté doivent subir une vérification périodique :

- soit lorsqu'ils sont utilisés à l'occasion de transactions commerciales, de répartitions de marchandises ou de produits, de déterminations de salaires, d'expertises judiciaires ou d'opérations fiscales ;
- soit lorsqu'ils sont installés sur la voie publique, dans les lieux ouverts au public, dans les maisons de commerce, magasins, boutiques, ateliers, entrepôts, dans les établissements des coopératives, syndicats agricoles et autres groupements de production ou de répartition, dans les voitures servant au commerce, dans les halles, foires et marchés, dans les gares routières, ports et aéroports, dans les hospices, hôpitaux, établissements de bienfaisance et, en général, dans tous les locaux des administrations ou établissements des collectivités publiques.

Lorsqu'ils ne font pas l'objet d'une dispense de vérification périodique par l'arrêté qui réglemente leur catégorie ou lorsque cet arrêté n'en dispose pas autrement, les instruments de mesure qui satisfont aux épreuves de la vérification sont poinçonnés à la lettre « F » pour l'année 2022, « H » pour l'année 2023, « I » pour l'année 2024.

Sont toutefois validées en Nouvelle-Calédonie les marques sanctionnant les vérifications annuelles effectuées en Métropole par les agents du ministère de l'Industrie ou les organismes désignés pour les instruments de mesure liés aux contrôles de vitesse des véhicules et d'alcoolémie : cinémomètres et éthylomètres.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2021-2509/GNC du 29 décembre 2021 portant refonte du fonctionnement du système de dédouanement automatisé du fret international.

Les déclarations en douane alimentent les bases statistiques du commerce extérieur et sont conservées à des fins statistiques. Les agents de l'Institut de la Statistique et des Études Économiques de Nouvelle-Calédonie (ISÉÉ), dans le cadre de leur mission statistique, disposent d'un droit d'accès aux données des déclarations déposées dans Sydonia World.

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé les tarifs de la société Hélisud.

La société Hélisud est titulaire d'une licence d'exploitation pour le transport aérien public non régulier de passagers, de courrier et de fret par hélicoptère en Nouvelle-Calédonie valide jusqu'au 31 août 2023. L'homologation de ses tarifs par le gouvernement ne porte ainsi que sur les services constitutifs du transport aérien public non régulier.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a pris un arrêté relatif à une convention d'occupation temporaire du domaine public aéroportuaire de l'aérodrome de Nouméa-Magenta.

La convention proposée dans le cadre de cet arrêté est une convention d'occupation temporaire du domaine public aéroportuaire entre l'exploitant de l'aéroport (la CCI) et la société Royal Pacifique Distribution. Elle porte sur une surface de 5 m² située dans la salle d'embarquement de l'aérogare passagers. Sur cet emplacement, la société Royal Pacifique

Distribution doit installer un espace café avec service en salle d'embarquement.

L'amortissement du coût de cette installation est évalué, dans le *business plan* de la société Royal Pacifique Distribution, à deux années. La convention prévoit donc une autorisation d'occupation temporaire de deux ans.

La société Royal Pacifique Distribution proposera un service de boissons (café, thé, sodas, eau...) et de viennoiseries à emporter. Elle a été sélectionnée à l'issue d'un processus d'appel d'offres réalisé par la CCI auquel le gouvernement de Nouvelle-Calédonie a été associé. Ce projet répond à une demande des passagers qui a été identifiée lors d'une enquête passagers réalisée sur la plateforme de Nouméa-Magenta, en janvier 2021.

Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le compte administratif de l'exercice 2021 du conservatoire de musique et de danse de la Nouvelle-Calédonie (CMDNC).

Le compte administratif 2021 du CMDNC est arrêté en recettes globales à la somme de 567 923 142 francs et en dépenses globales à la somme de 578 898 839 francs, traduisant un résultat global annuel déficitaire -10 975 697 francs.

Le résultat cumulé de clôture 2021 s'établit à 140 945 138 francs et se décompose comme suit :

- résultat d'investissement cumulé : 110 470 161 francs ;
- résultat de fonctionnement cumulé : 30 474 977 francs.

Le fonds de roulement global du CMDNC au 31 décembre 2021 correspond à 97 jours de dépenses réelles de fonctionnement, soit 95 jours de dépenses réelles.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a approuvé le budget primitif de l'exercice 2022 du CMDNC.

Le budget primitif 2022 du CMDNC est arrêté à la somme de 719 950 950 francs, dont 582 716 471 francs en dépenses et en recettes pour la section de fonctionnement et 137 237 479 francs de recettes en section d'investissement et 50 592 462 francs de dépenses d'investissement.

Le fonds de roulement à fin 2021 s'élève à 140 945 138 francs. Il se décompose de la façon suivante :

- 30,4 millions de francs pour la section de fonctionnement, contre 43,3 millions de francs en 2020 ;
- 110,4 millions de francs pour la section d'investissement, contre 108,5 millions de francs en 2020.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé les tarifs des locations de biens et services du CMDNC.

Le conservatoire offre un service complet comprenant la location de salles dont l'auditorium et sa gamme d'équipements. L'objectif est de lister les différents tarifs de location du CMDNC dans un même arrêté. Il intègre, notamment, le tarif de location du projecteur et de

l'écran (acquis en 2022), qui est fixé à 15 000 francs par prestation.

La mise à disposition à titre gracieux de l'auditorium, du projecteur, de l'écran, des salles de répétition et des pianos peut être accordée, par dérogation et dans le cadre d'une convention de partenariat.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé les tarifs des cotisations des élèves pour la filière musique au CMDNC.

La présente modification des tarifs intervient suite à la baisse des subventions provinciales. En effet, le CMDNC est en recherche de nouvelles sources de financement d'où cette révision des tarifs qui concerne uniquement les antennes décentralisées.

	Tarifs 2021	Tarifs 2022	Var %
Frais d'inscription annuels	2 850	3 350	17,5 %
Forfait mensuel éveil artistique 5 à 6 ans	3 500	3 850	10,0 %
Forfait mensuel initiation 7 à 10 ans	3 775	3 775	-
Forfait mensuel pour tout élève dont la famille bénéficie de l'aide médicale gratuite	1 025	1 025	-
Forfait cycle 1, 2, 3, et spécialisé pour un élève d'âge scolaire	6 125	6 975	13,9 %
Forfait cycle 1, 2, 3, et spécialisé pour un adulte	8 400	9 660	15 %
Forfait mensuel 2e instrument	3 175	3 500	10,2 %
Forfait mensuel Grand ensemble seul, orchestre seul ou chorale seul	3 000	3 000	-
Forfait mensuel Grand ensemble seul, orchestre seul, chorale seul, MAO, Atelier jazz MAA	3 000	3 000	-
Forfait mensuel atelier technique vocale et FM lecture de partition pour chanteur amateur	9 325	9 325	-

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** ouvre des concours sur titres avec épreuve pour le recrutement dans le corps des infirmiers en soins généraux du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie.

Le nombre de postes ouverts à ces concours est fixé à 84.

- 50 postes pour le centre hospitalier territorial Gaston-Bourret ;
- 6 postes pour l'assemblée de la province Nord ;
- 10 postes pour le centre hospitalier spécialisé Albert-Bousquet ;
- 12 postes pour le centre hospitalier du Nord ;
- 6 postes pour la province Sud.

Les épreuves du concours ouvert aux candidats citoyens de la Nouvelle-Calédonie ou aux personnes justifiant d'une durée de résidence d'au moins 5 ans auront lieu à compter du 23 mai 2022.

Les épreuves du concours ouvert à tous auront lieu à compter du 30 mai 2022.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** ouvre des concours sur titres avec épreuve pour le recrutement dans le corps des aides-soignants du cadre des personnels paramédicaux de Nouvelle-Calédonie.

Le nombre de postes ouverts à ces concours est fixé à 39.

- 15 postes pour le centre hospitalier territorial Gaston-Bourret ;
- 5 postes pour le centre hospitalier spécialisé Albert-Bousquet ;
- 19 postes pour le centre hospitalier du Nord.

Les épreuves du concours ouvert aux candidats citoyens de la Nouvelle-Calédonie ou aux personnes justifiant d'une durée de résidence d'au moins 10 ans auront lieu à compter du 23 mai 2022.

Les épreuves du concours ouvert à tous auront lieu à compter du 30 mai 2022.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** ouvre des concours externes pour le recrutement dans le corps des rédacteurs du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie.

Le nombre de postes ouverts à ces concours est fixé à 53.

- 8 postes pour la province Nord ;
- 10 postes pour le centre hospitalier territorial Gaston-Bourret ;
- 4 postes pour l'établissement provincial de l'emploi, de la formation et de l'insertion professionnelle ;
- 10 postes pour le centre hospitalier du Nord ;
- 1 poste pour l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie ;
- 1 poste pour l'agence rurale ;
- 2 postes pour le groupement pour l'insertion et l'évolution professionnelle ;
- 5 postes pour la province Sud ;
- 2 postes pour l'institut de formation des professions sanitaires et sociales ;
- 1 poste pour l'agence calédonienne de l'énergie ;
- 1 poste pour la bibliothèque Bernheim ;
- 1 poste pour CAP emploi ;
- 5 postes pour la ville de Nouméa ;
- 2 postes pour la mairie de Farino.

Les épreuves du concours ouvert aux candidats citoyens de la Nouvelle-Calédonie ou aux personnes justifiant d'une durée de résidence d'au moins 10 ans auront lieu à compter du 25 juin 2022.

Les épreuves du concours ouvert à tous auront lieu à compter du 2 juillet 2022.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** ouvre des concours réservés et interne pour le recrutement dans le corps des rédacteurs d'administration générale du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie.

Le nombre de postes ouverts aux concours est fixé comme suit :

- concours interne : 23 postes ;
- concours réservés : 5 postes.

Les épreuves du concours réservé et interne, ouvert aux candidats citoyens de la Nouvelle-

Calédonie ou aux personnes justifiant d'une durée de résidence d'au moins 10 ans, auront lieu à compter du 9 juillet 2022.

Les épreuves du concours réservé ouvert à tous auront lieu à compter du 23 juillet 2022.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** ouvre des concours réservés et interne pour le recrutement dans le corps des adjoints administratifs du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie.

Le nombre de postes ouverts aux concours est donc fixé comme suit :

- concours interne : 53 postes ;
- concours réservés : 11 postes.

Les épreuves du concours réservé et interne, ouvert aux candidats citoyens de la Nouvelle-Calédonie ou aux personnes justifiant d'une durée de résidence d'au moins 10 ans, auront lieu à compter du 5 août 2022.

Les épreuves du concours réservé ouvert à tous auront lieu à compter du 6 août 2022.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** ouvre des concours externes pour le recrutement dans le corps des attachés d'administration générale du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie.

Le nombre de postes ouverts à ces concours est fixé à 21.

Les postes ouverts aux concours prévus par le présent arrêté le sont pour le compte de :

- 8 postes pour la présidente de l'assemblée de la province Sud ;
- 3 postes pour le directeur du centre hospitalier territorial Gaston-Bourret ;
- 6 postes pour le président de l'assemblée de la province Nord ;
- 3 postes pour le directeur de l'établissement provincial de l'insertion, de la formation et de l'emploi ;
- 1 poste pour la directrice de l'agence rurale.

Les épreuves du concours ouvert aux candidats citoyens de la Nouvelle-Calédonie ou aux personnes justifiant d'une durée de résidence d'au moins 10 ans auront lieu à compter du 25 juin 2022.

Les épreuves du concours ouvert à tous auront lieu à compter du 2 juillet 2022.

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** ouvre des concours externes pour le recrutement dans le corps des adjoints administratifs du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie.

Le nombre de postes ouverts à ces concours est fixé à 53.

- 8 postes pour la province Sud ;
- 2 postes pour le centre hospitalier territorial Gaston Bourret ;
- 15 postes pour la province Nord ;
- 4 postes pour l'établissement provincial de l'insertion, de la formation et de l'emploi ;
- 1 poste pour l'agence sanitaire et sociale de la Nouvelle-Calédonie ;
- 3 postes pour l'aquarium de Nouméa ;
- 1 poste pour le syndicat mixte des transports interurbains ;
- 3 postes pour le centre hospitalier du Nord ;
- 16 postes pour la ville de Nouméa.

Les épreuves du concours ouvert aux candidats citoyens de la Nouvelle-Calédonie ou aux personnes justifiant d'une durée de résidence d'au moins 10 ans auront lieu à compter du 29 juillet 2022.

Les épreuves du concours ouvert à tous auront lieu à compter du 30 juillet 2022.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** ouvre des concours réservés et interne pour le recrutement dans le corps des attachés d'administration générale du cadre d'administration générale de la Nouvelle-Calédonie.

Le nombre de postes ouverts aux concours est donc fixé comme suit :

- concours interne : 9 postes ;
- concours réservés : 2 postes.

Les épreuves du concours réservé et interne, ouvert aux candidats citoyens de la Nouvelle-Calédonie ou aux personnes justifiant d'une durée de résidence d'au moins 10 ans, auront lieu à compter du 9 juillet 2022.

Les épreuves du concours réservé ouvert à tous auront lieu à compter du 23 juillet 2022.

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** ouvre une sélection professionnelle pour l'accès au grade exceptionnel du corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile.

Les épreuves de cette sélection professionnelle en vue de l'obtention de la qualification sont organisées en partenariat avec l'école nationale de l'aviation civile (ENAC).

Elles doivent coïncider avec celles de l'ENAC qui sont fixées au 9 juin pour la clôture des inscriptions et au 6 octobre pour les épreuves.

Dans ce cadre, il est proposé d'ouvrir une sélection professionnelle pour l'accès au grade exceptionnel du corps des techniciens supérieurs des études et de l'exploitation de l'aviation civile à compter du 6 octobre 2022.

Au visa de Vaimu'a Muliava, membre du gouvernement et d'Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a fixé l'échelonnement indiciaire des corps relevant du cadre de l'enseignement du second degré de la Nouvelle-Calédonie, en application de l'article 9 de la délibération modifiée n° 41/CP du 10 novembre 2020.

La date d'entrée en vigueur des grilles indiciaires est fixée au 1^{er} janvier 2022.

Pour les corps suivants, la durée de passage à l'échelon 7 de la « hors classe » est fixée à 3 ans :

- professeurs de lycée professionnel ;
- professeurs d'éducation physique et sportive ;
- conseillers principaux d'éducation ;
- psychologues du second degré ;
- professeurs certifiés.

Au visa de Yoann Lecourieux, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2022-77/GNC du 19 janvier 2022 portant refonte des tarifs des redevances du registre du commerce et des sociétés. Il s'agit de rectifications qui entreront en application à compter du 1^{er} mai 2022.

Arrêtés de désignation

Au visa de Mickaël Forrest, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a modifié l'arrêté n° 2021-2151/GNC du 1^{er} décembre 2021 portant désignation de neuf personnalités qualifiées au conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie (CESE) et constatant la composition nominative dudit conseil.

Concernant les représentants des associations désignés par l'assemblée de la province Sud, le gouvernement a constaté la nomination de Hugo Raab en remplacement de Divy Bartra, en qualité de représentant de la Fédération territoriale des agents immobiliers de Nouvelle-Calédonie.

Arrêtés de nomination

Au visa de Gilbert Tyuienon, membre du gouvernement

→ **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a nommé Oliver Monge en qualité de chef du service géologie de la direction de l'industrie, des mines et de l'énergie de Nouvelle-Calédonie.

Examen de dossiers de ressortissants étrangers

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis **un** avis favorable sur des demandes de visa de long séjour et **sept** avis favorables sur des demandes de titre de séjour. Il a accordé **19** autorisations de travail et **quatre** renouvellements d'autorisations de travail.

Avis

- **Le gouvernement de la Nouvelle-Calédonie** a émis un avis sur le projet de décision fixant la liste des candidats recevables dans le cadre de l'appel aux candidatures lancé le 23 juin 2021 dans le ressort du comité territorial de l'audiovisuel (CTA) de Nouvelle-Calédonie et des îles Wallis et Futuna.

ATTRIBUTION DES SECTEURS PAR MEMBRE DU GOUVERNEMENT

Louis Mapou, président du gouvernement

Secteurs des relations extérieures, de la sécurité civile, des affaires coutumières, de la stratégie minière, du suivi des transferts de compétences ; questions intéressant l'identité et la citoyenneté ; relations avec le Sénat coutumier.

Isabelle Champmoreau, vice-présidente du gouvernement

Secteur de l'enseignement ; questions relatives à l'enseignement supérieur, à l'égalité des chances et à la santé scolaire ; sujets inhérents à la famille, à l'égalité des genres, à la lutte contre les violences conjugales ; cause du bien-être animal.

Yannick Slamet, porte-parole du gouvernement

Secteurs du budget et des finances, de la santé ; politique sanitaire ; suivi des comptes sociaux et du plan Do Kamo ; politique de solidarité.

Adolphe Digoué

Secteurs de l'économie, du commerce extérieur, de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ; questions inhérentes à la production, au transport et à la réglementation de la distribution d'énergie électrique ; relations avec les provinces.

Gilbert Tyuienon, porte-parole du gouvernement

Secteurs de la fiscalité, du transport et de la mobilité, de la prévention routière, de l'aménagement et des infrastructures publiques ; suivi des affaires minières et du Fonds Nickel ; prospective et cohérence de l'action publique ; relations avec le Congrès.

Mickaël Forrest

Secteurs de la culture, de la jeunesse, du sport, de la protection de l'enfance et de la jeunesse ; animation des actions en faveur de la solidarité ; coordination et suivi du plan territorial de sécurité et de prévention de la délinquance, et de la promotion internationale du tourisme ; suivi des relations extérieures de la Nouvelle-Calédonie en lien avec le président du gouvernement ; relations avec le conseil économique, social et environnemental de la Nouvelle-Calédonie.

Vaimu'a Muliava

Secteurs de la construction, du patrimoine immobilier et des moyens, de l'urbanisme et de l'habitat, de la fonction publique ; coordination et mise en œuvre de la modernisation de l'action publique ; transition numérique de la Nouvelle-Calédonie, développement de l'innovation technologique ; suivi des relations avec les collectivités d'outre-mer du Pacifique en lien avec le président du gouvernement.

Thierry Santa

Secteurs du travail, de l'emploi et de la formation professionnelle ; politique du bien-vieillir et du handicap ; questions relatives à la recherche et à la mise en valeur des ressources naturelles.

Yoann Lecourieux

Secteurs des politiques du développement, de l'aménagement et de la cohésion du territoire, de la mise en œuvre des contrats de développement, du suivi des grands projets, du droit civil, du droit commercial, des questions monétaires ; suivi des questions intéressant la francophonie en lien avec le président du gouvernement ; questions de l'audiovisuel et des relations avec les communes de la Nouvelle-Calédonie.

Christopher Gygès

Secteurs de l'économie numérique et de l'économie de la mer ; transition énergétique de la Nouvelle-Calédonie, développement des énergies renouvelables, dialogue social, suivi des zones franches.

Joseph Manauté

Secteur du développement durable, de l'environnement et de la transition écologique ; gestion et de la valorisation du Parc naturel de la mer de Corail ; plan d'atténuation et d'adaptation aux effets du changement climatique, politique de l'eau et transition alimentaire.